

**Acte de « management » inhumain d'un directeur de LA POSTE. C'est notre avis ; donnez le vôtre et dites-nous ce que vous (manager ou employé) feriez dans un tel cas !**

Le 27 septembre 2012, j'ai rencontré, à sa demande, un guichetier d'un département touristique de la région. Il était désespéré et était seul. Ce fonctionnaire m'a raconté son incroyable histoire : « A son retour de congés, le 13 septembre 2010, je me suis présenté à mon bureau. Mon chef d'équipe m'apprend que le directeur veut me voir. Je vais dans son bureau. Le directeur des ventes, son supérieur, était présent. Celui-ci me remet un « retrait de service » mentionnant que les faits qui vous sont reprochés semblent revêtir une gravité suffisante accompagné de paroles excessives, puisqu'il m'a dit que je pouvais chercher du travail ailleurs. A la sortie du bureau, j'ai dit à mon collègue « Je suis viré » je me suis rendu en salle de repos et me suis saisi d'un couteau. Mon collègue m'a ceinturé, m'empêchant de me taillader les veines. Mon directeur a vu la scène. J'ai vu après, la police débarquer. J'ai été menotté sorti ainsi du bureau devant les clients et les collègues puis emmené directement en garde à vue. J'ai appris que LA POSTE avait porté plainte contre moi pour menaces de mort. Plusieurs mois après, la plainte fut classée sans suite. Entre temps, ma suspension de fonction était annulée... Suite à ce choc, mon médecin m'a arrêté. Quand il m'a autorisé à reprendre, j'ai demandé ma réintégration, mais LA POSTE m'a envoyé chez un médecin psychiatre agréé par elle et le comité médical de LA POSTE m'a mis en congé longue durée d'office et reconduit ce congé de six mois en six mois. »

Il cherchait un conseil sur ce dernier point. Je le lui ai donné.... Il m'a dit qu'il réfléchirait et me contacterait de nouveau après la prochaine décision du comité médical, prévue en décembre, si elle était négative.

Je confesse avoir douté de cette histoire.

Début janvier, il m'a contacté de nouveau.

Il venait d'apprendre qu'il serait réintégré à LA POSTE et qu'il devait se présenter au bureau de M. T... le 8 janvier 2013 à 9 H. Je lui ai proposé de l'assister, il a accepté et j'ai informé par mail M T... de ma présence à cet entretien. Celui-ci m'a répondu par sms et par mail que : « .....Comme suite à votre mail du jour, je vous informe que je recevrai en effet Mr B... demain matin, dans le cadre d'un entretien de réintégration et des suites le concernant dans ce cadre. Cet entretien hiérarchique ne prévoit pas la présence de personnes, représentants syndicaux, participant à la rencontre. Vous pourrez bien sûr solliciter une audience pour aborder la situation de cet agent, auprès de la DRH ou de moi-même si vous le souhaitez... »  
Je me suis présenté néanmoins le lendemain, et ai dû attendre dans la salle d'entrée pendant cet

entretien. A un moment, M. B... et M T... ont élevé la voix et j'ai alors entendu cette partie de la conversation relatant cette fameuse journée du 13 septembre 2010.

M. B... a dit à haute voix qu'il avait été emmené menotté, devant les clients et ses collègues et qu'il n'avait pu passer chez lui puis il a insisté, en le répétant plusieurs fois (je n'ai pas fait attention au nombre) que son chien était resté seul pendant tout le temps où il était resté en prison. M T...n'a rien répondu. J'ai pensé à la fameuse scène de La femme du boulanger ou Raimu, le boulanger, pour cacher (comme tout homme) ses sentiments parle à sa chatte devant sa femme. Là, M. B. évoque la détresse de son chien resté seul, et je ne crains pas d'avouer en avoir eu le cœur serré.

M. B... a dit ensuite, à plusieurs reprises (là encore, je n'ai pas fait attention au nombre) « **J'ai été prendre un couteau pour me suicider.** M T... a répondu (pas la première fois, sans noter si sa réponse a eu lieu après la deuxième, troisième ou quatrième répétition) que « **prendre un couteau, quel qu'en soit l'usage, était de l'intimidation** » Il a répété cette phrase deux fois (j'ai noté le nombre).

Avant ou après cette partie, la conversation fut moins sonore et je ne l'ai pas entendu.

Non seulement, M. T... confirmait par cette phrase la version de M. B..., mais aussi révélait implicitement qu'il avait porté plainte auprès de la police en sachant, dès son dépôt, qu'elle était calomnieuse.

A la fin de la réunion, j'ai vu M. B..., effondré. J'ai jugé inopportun d'avoir une audience et je l'ai raccompagné. Dans ma voiture, il m'a montré les documents remis par M. T... et s'est mis à pleurer. Je lui ai parlé et l'ai laissé regagner sa voiture, quand il en a exprimé l'intention, le ventre noué par la peur de sa réaction....

Il m'a montré ces documents de «entretien de réintégration». Il s'agissait d'une **notification d'une décision d'une suspension de fonction.**

J'ose espérer, mais n'en suis pas sûr, que cet acte odieux et particulièrement inhumain est isolé à LA POSTE.

Depuis M. B. a des « hauts et des bas »....